

FAMILLE - SANTÉ

DOMAINE D'ACTIVITÉS - SERVICES À LA POPULATION

Correspondance ROME

E/M K2302

Management et inspection en environnement urbain

## MÉTIER

<b>Définition</b>	<b>Participe à l'élaboration et à l'application de projets de protection contre les risques environnementaux et sanitaires. Applique les réglementations et conduit des actions de prévention, de mesure et de contrôle</b>
<b>Autres appellations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inspectrice / Inspecteur de salubrité</li> <li>• Technicienne / Technicien sanitaire</li> <li>• Inspectrice / Inspecteur sanitaire</li> </ul>
<b>Facteurs d'évolution</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évolution de la perception du risque sanitaire par les populations</li> <li>• Développement des démarches qualité et santé publique</li> <li>• Prise en compte du développement durable</li> <li>• Évolution des politiques publiques de santé (plans nationaux et régionaux santé et environnement, démarches des villes-santé) et d'environnement (chartes et plans, Agenda, 21 etc.) déclinées par les collectivités territoriales</li> <li>• Problématiques de santé environnementale, de salubrité et développement des affections chroniques et allergies dans les zones urbanisées</li> </ul>
<b>Situation fonctionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune, structure intercommunale, département</li> <li>• Services communaux d'hygiène et de santé, directions de la santé, de l'environnement et de la prévention des risques</li> <li>• Généralement rattaché au responsable ou directeur de santé environnementale, ou au directeur du SCHS</li> </ul>
<b>Conditions d'exercice</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail en bureau et en extérieur, déplacements fréquents sur le terrain</li> <li>• Horaires réguliers, avec amplitude variable en fonction des obligations de service public</li> <li>• Possibilités d'astreintes (soirées, nuits, week-ends)</li> <li>• Pics d'activité en cas de crise sanitaire</li> <li>• Fréquentation de lieux insalubres ; nuisances liées aux bruits, aux émanations (éventuellement toxiques), aux ambiances hygrothermiques et à l'utilisation de produits toxiques</li> <li>• ATTENTION : seuls les agents ayant le grade de technicien territorial peuvent exercer dans les SCHS car ils sont habilités par le préfet (art. R1312-1 du code de la santé publique) et assermentés par le tribunal</li> </ul>
<b>Spécialisations / Extensions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Selon les organisations et missions des services, spécialisations possibles dans les domaines suivants : lutte contre le bruit, lutte contre l'habitat indigne, qualité sanitaire des bâtiments, gestion des animaux dans la ville, qualité de l'eau et de l'air, sécurité alimentaire, pollution des sols et activités industrielles et artisanales, protection de l'environnement, promotion du développement durable, risques technologiques, sociaux et naturels, hygiène, sécurité des personnes et des biens (procédures de péril, etc.)</li> <li>• Responsabilité éventuelle d'une équipe</li> </ul>
<b>Autonomie et responsabilités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Large autonomie dans l'organisation du travail</li> </ul>
<b>Relations fonctionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contacts directs avec la population</li> <li>• Relations de travail au quotidien et échanges périodiques avec les services municipaux (police municipale, etc.), services du conseil général, services de l'État (police nationale, autorités judiciaires, etc.), acteurs professionnels et associatifs (médicaux, vétérinaires, sociaux, juridiques, de l'environnement, de l'agriculture, de l'aménagement, du bâtiment, etc.)</li> <li>• Collaboration avec les services d'hygiène de l'État et la préfecture</li> <li>• Relations ponctuelles avec les associations</li> <li>• Représentation de la ville auprès des partenaires institutionnels</li> </ul>
<b>Moyens techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instruments et outils de mesures de l'état des milieux</li> <li>• Outils bureautiques et logiciels spécialisés</li> </ul>
<b>Cadre statutaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre d'emplois : Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)</li> </ul>

<b>Conditions d'accès</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie</li> <li>• Profession et conditions d'exercice réglementées</li> </ul>
<b>Activités techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à l'élaboration de la politique de protection contre les risques environnementaux et sanitaires</li> <li>• Application de la réglementation, organisation et réalisation des contrôles</li> <li>• Analyse du risque et choix des mesures préventives et correctives</li> </ul>
<b>Activités spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assistance et contrôles liés aux grands rassemblements de population</li> </ul>

## ACTIVITÉS/COMPÉTENCES TECHNIQUES

### SAVOIR-FAIRE

#### Participation à l'élaboration de la politique de protection contre les risques environnementaux et sanitaires

- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets et actions d'information et de sensibilisation sur la santé, l'environnement, la prévention des risques
- Formuler un avis technique sur des projets de la collectivité pour veiller à l'intégration des préoccupations de santé et d'environnement
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de prévention, du plan communal de sauvegarde
- Contribuer au recensement, à la quantification, à l'évaluation et à la cartographie des risques présents sur le territoire
- Mettre en œuvre ou contribuer aux programmes d'études et de suivi de la qualité des milieux
- Proposer des réponses préventives et curatives aux risques repérés et contribuer à la mise en œuvre des mesures retenues
- Instruire des dossiers portés par la collectivité

#### Application de la réglementation, organisation et réalisation des contrôles

- Instruire des demandes des habitants
- Évaluer une situation donnée au regard de la réglementation, d'une enquête de terrain, de recueils de témoignages
- Établir une stratégie d'intervention adaptée (médiation et gestion des conflits, recommandation amiable, avis défavorable, injonction, verbalisation, exécution forcée, etc.)
- Recourir à la procédure appropriée
- Contribuer à la recherche et à la mise en œuvre de solutions amiables par les acteurs impliqués
- Rédiger des rapports, courriers circonstanciés, voire des injonctions, procès-verbaux ou des arrêtés municipaux
- Assurer le suivi des procédures en cours
- Mettre en œuvre des programmes de contrôles réglementaires
- Effectuer divers enquêtes et contrôles et appliquer les règlements : - enquête de raccordement à l'égout - contrôle et suivi des eaux de loisirs - visites de logements en vue d'en vérifier la salubrité - contrôles en matière d'hygiène alimentaire et de qualité de l'eau d'alimentation - contrôles et enquêtes bruits, contrôle et surveillance légionelles, surveillance de la qualité de l'air, etc.
- Effectuer des prélèvements, étudier les analyses
- Lire un plan (repérer les différents réseaux d'évacuation, etc.)
- Lire et étudier une étude d'impact, émettre un avis sur ce document

#### Analyse du risque et choix des mesures préventives et correctives

- Évaluer un risque pour la santé et/ou la sécurité des habitants
- Proposer des solutions techniques et des mesures préventives et correctives
- Contrôler la conformité réglementaire et administrative
- Contribuer à répertorier et apprécier le niveau des risques et proposer des mesures adaptées pour le prévenir
- Contribuer à la mise en œuvre des programmes de contrôles adaptés au risque observé et à l'évaluation des mesures prises
- Rédiger des documents et actes administratifs (document type, convention de rejet, contrat de dératisation, etc.)

### SAVOIRS

#### > SAVOIRS SOCIOPROFESSIONNELS

- Enjeux, évolutions des politiques publiques de santé
- Réglementations en matière sanitaire et sociale
- Méthodes et outils de recueil et de traitement de données (enquêtes, études)
- Méthodes d'analyses et d'évaluation des risques
- Règlement sanitaire départemental
- Pouvoirs de police sanitaire du maire et attributions des administrations

#### > SAVOIRS GÉNÉRAUX

- Méthodes et outils de conduite d'opérations
- Techniques de conduite de réunion et d'entretien
- Instances, processus et circuits de décision de la collectivité
- Orientations et priorités des élus et décideurs
- Techniques de médiation

- Différents codes (code général des collectivités territoriales, code de la santé publique, code de l'environnement, code rural, code pénal, code de la construction et de l'habitation, etc.)
- Techniques d'enquête, de recueil et de traitement de données
- Procédures en vigueur
- Services de contrôle de la collectivité et de l'État
- Principes et techniques de mesures et de prélèvements en matière : - d'assainissement - d'eau potable - d'eaux de loisirs - d'eau chaude sanitaire - d'habitat - d'hygiène alimentaire - de bruit - de qualité de l'air - de périls, etc.
- Services de l'État chargés des contrôles en matière d'hygiène alimentaire, bruit, etc.
- Législations et réglementations publiques nationale et européenne
- Normes françaises, européennes et ISO
- Principes et techniques de gestion des risques
- Pathologie du bâtiment et procédures de péril d'immeuble menaçant ruines
- Avis des agences sanitaires
- Normes et règles de sécurité sur les chantiers

### ACTIVITÉS/COMPÉTENCES TRANSVERSES

<b>ASSISTANCE - ÉTUDES</b>	Code NSF N1	• Assistance et appui technique auprès des services de la collectivité
<b>VEILLE - OBSERVATION</b>	Code NSF N2	• Veille et observation sectorielle
<b>CONDUITE DE PROJET ET PILOTAGE D'OPÉRATIONS OU DE CHANTIERS</b>	Code NSF P2	• Organisation et conduite d'opérations ou de chantiers
<b>ORGANISATION - ENCADREMENT</b>	Code NSF P3	• Encadrement d'équipe
<b>INFORMATION - COMMUNICATION - CONCERTATION</b>	Code NSF T2	• Animation de la relation à la population
<b>SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL</b>	Code NSF T3	• Contrôle des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail
<b>SÉCURITÉ DES USAGERS</b>	Code NSF T4	• Contrôle de la réglementation et des consignes de sécurité des usagers